



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-1618>

Département(s) de publication : **37, 44**

Annonce n° **26-1618**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG (CENTRE PAYS DE LA LOIRE)

Correspondant : M. BIGEY Frédéric, Directeur

Adresse : 50, avenue avenue Marcel Dassault B.P. 40661, 37206 TOURS

Coordonnées :

Courriel : Cpdl.MarchesPublics@efs.sante.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT INTERIEUR DE LOCAUX DE BUREAU A NANTES EN MAISON DU DON POUR L'EFS CENTRE-PAYS DE LA LOIRE

Lieu d'exécution : 17 rue océane, 44800 Saint Herblain

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : marché de maîtrise d'œuvre relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement intérieur d'un local en maison du don pour l'EFS Centre-Pays de la Loire situé au RDC du bâtiment « ODYSSEA » 17 Rue Océane 44800 Saint-Herblain. La consultation est engagée sous la forme d'une procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 2°, R.2123-1 3°, R.2123-4 à R.2123-6 du code de la commande publique. Marché public à prix global et forfaitaire, conclu à compter de sa date de notification et qui s'achèvera à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement .
Planning prévisionnel de l'opération • Notification marché de maîtrise d'œuvre : 30/03/2026 • Rendu AVP :06/05/2026 • Phases PRO/DCE : 18/06/2026 • Phase consultation entreprises (ACT) analyses et choix : 18/07/2026 au 21/10/2026 • Notification marchés de travaux :10/11/2026 • Réception des travaux : 08/06/2027 Ce planning résulte d'une estimation de la Maîtrise d'ouvrage que les candidats sont invités à optimiser pour réduire au maximum la phase conception ainsi que la durée des travaux. Les locaux devront impérativement être disponibles pour l'aménagement le 15 juin 2027 afin de garantir l'objectif d'ouverture au public de la Maison du don au 10 septembre 2027. Compétences attendues : Architecte (inscrit à l'ordre des Architectes) /BET TCE /Architecture intérieure /Aménagement intérieur /Economie de la construction /Structure /CVC /plomberie Sanitaire /CFO-CFA /OPC /CSSI /Acoustique .La visite du site est obligatoire, parmi exclusivement les dates ci-dessous : - Vendredi 16

janvier 2026 à 09h00 - Mardi 20 janvier 2026 à 14H30 La prise de rendez-vous préalable, également obligatoire, doit se faire selon modalités définies au règlement de consultation

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Eléments de missions de base : AVP /PRO/ACT/VISA/DET/AOR/GPA. Eléments de missions complémentaires et obligatoires: SYN/CSSI.

Prestation supplémentaire éventuelle obligatoire : OPC

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 30/03/2026

Section 5 - Conditions relative au marché

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Les opérateurs peuvent présenter des candidatures individuelles ou, conformément aux dispositions de l'article R.2142-19 du code de la commande publique, sous forme groupée. La consultation est ouverte à tout groupement de maîtrise d'œuvre conjoint ou solidaire, dont l'architecte est obligatoirement le mandataire Aucune forme de groupement n'est imposée au stade la présentation de la candidature et/ou de l'offre. Toutefois, en cas de groupement conjoint, son mandataire doit être solidaire des autres membres du groupement pour l'exécution de leurs obligations contractuelles. Par ailleurs, un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement dans le cadre du marché.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat : des qualifications de l'Organisme Professionnel de Qualification de l'Ingénierie Bâtiment Industrie (OPQIBI) relatives aux compétences nécessaires à l'opération (et autres Certificats de Qualifications Professionnelles équivalents).
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés

- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné : L'attestation d'inscription à l'ordre des architectes (pour les architectes), ou, pour les architectes étrangers, preuve d'une autorisation d'exercice dans le pays d'origine (pour les Architectes obligatoirement mandataire du groupement et inscrit à l'Ordre des Architectes)
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Commentaire sur les justifications : cf précisions du Règlement de consultation

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- PRIX (analysé sur la base du montant global et forfaitaire en € HT) : 40%
- Valeur technique 60% 1- Pertinence de la méthodologie de travail et qualités de l'équipe dédiée au marché 10% 2- Compréhension et qualité du projet : 25 % 3- Cohérence et qualité du planning : 25% (cf. sous-criteres détaillés dans le Règlement de consultation) : 60%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 03/02/2026 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Renseignements complémentaires : Prendre en compte toutes les précisions apportées au Règlement de consultation. L'Instance chargée des procédures de recours est le Tribunal
Autres informations complémentaires : administratif d'Orléans - 28 rue Bretonnerie - 45000 Orléans, tél. : (+33) 2-38-77-59-00, courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr, télécopieur : (+33) 2-38-53-85-16. Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif compétent, avant la signature du marché ou de l'accord-cadre, conformément aux dispositions des articles L.551-1 à -12 du code de justice administrative. Le dossier de consultation est téléchargeable en se connectant à <http://www.marchespublics.gouv.fr> (référence pour accéder au dossier sur la plateforme: 2025EFS-CPDL408). Il est fortement recommandé aux candidats de créer un compte et de s'identifier préalablement sur la plateforme, avant de télécharger le dossier de consultation, pour être informés

des compléments qui lui seraient apportés. Les candidats qui ne s'identifieront pas préalablement ne pourront être alertés. Aucun autre élément du dossier de la consultation ne sera transmis sous format papier ou sur support électronique. Les questions/réponses sont consultables sur la plateforme de dématérialisation. Conformément à l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les plis doivent être remis par voie dématérialisée, à l'adresse suivante : www.marchespublics.gouv.fr, hormis en cas de remise d'une copie de sauvegarde (R.2132-11 du code de la commande publique)(cf. Règlement de consultation)

Section 12 - Adresses complémentaires

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/01/2026